

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
 Un an Fr. 8 —
 Six mois 4 —
 Trois mois 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la **Chaux-de-Fonds** le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes | **Organe du parti ouvrier** | Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace.
 Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.
 Réclames : 30 centimes.

Assemblée du Parti ouvrier

Lundi 16 octobre 1893

à 8 3/4 du soir

Au nouveau Stand

Ordre du jour :

1. Elections au Conseil national.
2. Choix des candidats.

Tous les citoyens du parti sont cordialement invités à y assister.

Chaux-de-Fonds, 13 octobre 1893.

La Commission électorale du Parti ouvrier.

Memento

La 17^{me} Ligne. — Assemblée générale, samedi, 14 octobre, à 8 1/4 heures du soir, au local.

PHARMACIE D'OFFICE

M. Cousin, rue de la Demoiselle 88.

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.

Le droit au travail

P. O. C'est un spectacle vraiment digne d'éloges que celui offert par les 52,427 ouvriers suisses qui ont signé l'initiative du droit au travail. Alors qu'en cette fin de siècle, les appétits sont déchainés et que quantité de gens ne songent qu'à jouir et qu'à s'amuser, la masse travailleuse donne un superbe exemple de moralité en réclamant énergiquement le droit au travail. Le canton de Neuchâtel qui arrive quatrième avec 3658 voix appuyant la demande d'initiative pour l'inscription de ce droit dans la Constitution fédérale, peut se glorifier à juste titre de son attitude dans cette question.

Le croirait-on? Les mêmes gens qui ont toujours les mots de devoir, de morale à la bouche, sont ceux qui raillent le plus impitoyablement les ouvriers des efforts qu'ils font pour la conquête de ce droit. A les entendre, la reconnaissance légale du droit au travail ne saurait être qu'une mesure platonique qui n'aboutira dans la réalité à aucun résultat pratique. Et cela est bien heureux, suivant ces bonnes âmes, car le droit au travail, prétendent-ils, aurait pour les ouvriers eux-mêmes des conséquences désastreuses. Il faut lire les élucubrations de ces doux apôtres s'apitoyant par avance sur le sort des ouvriers habitués aux travaux délicats et que l'Etat, devenu pourvoyeur d'ouvrage, condamnera à manier la pelle, la pioche et la brouette. Il semblerait que l'Etat n'a jamais eu et n'aura jamais besoin que de terrassiers et de manœuvres.

Disons-le, avec la loyauté que nous n'avons cessé d'apporter à l'examen des divers points du programme ouvrier neuchâtelois, la reconnaissance légale du droit au travail n'aura pas pour effet de supprimer immédiatement et complètement le chômage. Celui-ci dépend de causes trop multiples pour qu'on puisse l'abolir par une simple disposition constitutionnelle et il aura tant que nous n'aurons pas une organisation sociale meilleure, tant qu'il n'y aura pas entente internationale avec les divers pays qui nous environnent.

Mais, si nous ne pouvons songer à abolir le chômage du jour au lendemain, nous devons tendre de toutes nos forces à le circonscire dans la mesure du possible et surtout à en atténuer les effets désastreux.

L'inscription dans la Constitution fédérale

dédérale d'une disposition proclamant le droit au travail aura ce double résultat.

Le droit au travail reconnu par la Constitution comporte en lui-même diverses obligations auxquelles la Confédération, les cantons, les communes, ne pourront se soustraire.

Le premier devoir pour la Confédération c'est de garantir d'une façon plus efficace le droit d'association pour les ouvriers et de veiller à ce que les employeurs ne puissent pas congédier leurs employés par la raison unique qu'ils font partie de groupements professionnels ou d'associations ouvrières. Il est vrai que lorsqu'un patron donne sa quinzaine à un ouvrier, il ne lui dit généralement pas que c'est parce que cet ouvrier s'occupe avec trop de zèle des intérêts de sa corporation. Il cherche des faux-fuyants. Le premier prétexte lui suffit. Pour soustraire l'ouvrier à l'arbitraire du patron, nous aurons en première ligne les syndicats obligatoires; mais dans les professions qui ne le réclameront pas, il serait bon que les ouvriers constituassent une commission arbitrale, laquelle aurait pour principale mission de statuer sur les renvois d'ouvriers. Lorsque ces renvois ne seraient pas suffisamment justifiés, il devrait exister un texte formel de loi obligeant l'employeur à reprendre l'ouvrier ou à lui payer des dommages-intérêts jusqu'au jour où celui-ci aurait retrouvé du travail. Du moment où le droit au travail sera reconnu légalement, la Confédération, les cantons et les communes, devront également faire exécuter dans le pays leurs différents travaux et y employer de préférence des nationaux. On n'assistera plus à des scandales tels que ceux que la Confédération nous a fait subir trop souvent en faisant graver à l'étranger les matrices de ses pièces de monnaie ou en employant aux travaux des fortifications des Italiens. Les pouvoirs publics devront s'ingénier à n'occuper les détenus dans les pénitenciers et dans les maisons de force qu'à des ouvrages faisant le moins de concurrence possible aux industries locales.

Mais là ne se borneront pas les efforts combinés des autorités fédérales, cantonales et locales. Les découvertes récentes de l'utilisation des forces motrices nous ont appris que la Suisse, avec ses innombrables cours d'eau torrentueux est appelée à de hautes destinées et qu'elle peut devenir le foyer industriel de toute l'Europe. Sans faire fi de l'initiative individuelle, nous croyons que celle-ci a besoin d'être talonnée et surtout encouragée. C'est le rôle des autorités que de chercher à implanter des industries nouvelles dans notre pays.

Pourquoi le Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture ne renfermerait-il pas une section spécialement destinée à recueillir, à coordonner tous les documents et tous les renseignements relatifs à diverses industries qui pourraient facilement être entreprises chez nous? Il serait puissamment secondé dans cette œuvre par les cantons qui possèdent des Chambres de commerce, d'industrie et de travail. Pourquoi les communes ne favoriseraient-elles pas l'industrie en cédant gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement de certaines fabriques ou en leur offrant d'autres avantages de ce genre? Il y a dans cet ordre d'idées tout un champ d'activité. C'est lutter pour le droit au travail que d'augmenter le nombre des industries existant dans notre pays.

Du reste, tout est à faire dans ce domaine. A l'heure actuelle, nous n'avons pas même une classification des métiers et des professions, nous ignorons le nombre d'ouvriers qui font partie de tel ou tel corps de métier et les relations qui existent entre l'offre et la demande d'emploi. Nous n'avons ni statistique, ni moyennes, ni données sérieuses qui puissent nous servir de termes de comparaison. Est-ce que le Bureau fédéral de statistique, est-ce que le Secrétariat ouvrier suisse ne vont pas s'atteler à cette besogne?

La reconnaissance légale du droit au travail aura pour résultat immédiat d'obliger la Confédération à mettre de la clarté et de l'ordre dans cette question si complexe de l'organisation du travail. Elle obligera également les gouvernants à créer un peu partout des bureaux du travail ou, pour employer un mot moins pompeux, des bureaux de renseignements, des offices du travail, auxquels pourront s'adresser gratuitement les ouvriers manquant d'ouvrage et aussi les parents désireux d'apprendre à leurs enfants un métier dans lequel ces derniers ne soient pas exposés à chômer une grande partie de l'année.

Puis, et c'est par cela que nous finirons, une disposition constitutionnelle reconnaissant le droit au travail, c'est le premier jalon de l'assurance contre le chômage, cette assurance si désirable à tous égards.

Nous croyons en avoir dit suffisamment pour démontrer l'importance que nous attachons à la reconnaissance légale du droit au travail et le peu de cas qu'il faut faire des critiques de ceux qui dénie tout caractère d'utilité à la disposition constitutionnelle que nous réclamons.

En demandant la reconnaissance légale du droit au travail par une disposition constitutionnelle, nous réclamons en même temps une garantie plus efficace du droit d'association, la création d'offices du travail, l'assurance contre le chômage et, d'une manière générale, toutes les mesures destinées à limiter le chômage ou à remédier à ses douloureuses conséquences.

Confédération suisse

Assurance. — La commission des assurances a traité mercredi de la situation faite par le projet. Forrer aux caisses libres de secours mutuels. Les représentants des associations existantes, catholiques, socialistes et de la Suisse romande (M. Cuénoud), ont pris leur défense et ont obtenu un traitement meilleur que celui prévu par le projet. Il a été décidé qu'elles seraient libres de recevoir qui elles voudraient et de s'organiser comme elles le voudraient, pourvu qu'elles accordent à leurs membres des avantages équivalents à ceux des caisses publiques et qu'elles soumettent leurs comptes à l'approbation de la Confédération. Il n'a cependant pas été possible à leurs défenseurs d'obtenir que les patrons paient la moitié des primes pour les ouvriers assurés aux caisses libres. Cette décision négative a été prise à une faible majorité et sera peut-être un peu modifiée.

Industrie laitière. — L'assemblée des délégués des sociétés de laiterie de St-Gall, Thurgovie, Zurich, Argovie et Lucerne, tenue dimanche à Zurich, a invité la Société suisse d'agriculture à faire des démarches auprès des gouvernements cantonaux pour obtenir partout l'institution de

visites obligatoires des étables et écuries. Elle s'est prononcée en faveur de la création, à Zurich, d'une station laitière centrale, comme annexe de l'école polytechnique.

Gymnastique. — La société suisse des maîtres de gymnastique s'est réunie samedi et dimanche dernier. Elle s'est occupée, entre autres, d'une modification de la loi concernant les cours préparatoires au service militaire.

Samedi après-midi, les membres de la société ont assisté à une représentation dans laquelle des groupes d'élèves d'écoles publiques de Zurich appartenant à tous les âges, de 6 à 18 ans, ont exécuté leurs jeux favoris.

NOUVELLES DES CANTONS

Bâle. — *Homicide par imprudence* — On se souvient qu'un grave accident était survenu le 24 juin aux abattoirs de Bâle. Un garçon boucher croyant boire du vin, avait avalé d'un trait le contenu d'une bouteille où se trouvait une solution d'arsenic. Le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le tribunal correctionnel s'est occupé de cette affaire dans son audience du 7 octobre. Il a condamné un employé triériste qui avait travaillé aux abattoirs à une solution arsénicale, à deux semaines d'emprisonnement pour homicide par imprudence. Il avait négligé de munir la bouteille contenant cette solution d'une étiquette spéciale. En outre, la cour a condamné le patron de cet employé à 110 francs pour contravention aux dispositions légales relatives à l'usage des poisons.

Zoug. — *Mort subite.* — M. Zurcher, marchand de fromages à Zoug, était parti mardi en très bonne santé pour Cham par le chemin de fer. En route, le conducteur lui réclama son billet. Comme M. Zurcher cherchait dans ses poches, on le vit pâlir, puis rester immobile. Il était mort subitement.

— Un jeune négociant bâlois, qui avait eu plusieurs côtes brisées lors de la catastrophe de Mönchenstein, avait réclamé une indemnité de 16,000 fr. de la compagnie du Jura-Simplon. Cette dernière lui offrait 2000 francs. L'affaire fut portée devant les tribunaux, et en première instance le Jura-Simplon fut condamné à payer 3,000 fr. au négociant en question. Il y a eu recours. La Cour d'appel a maintenu l'indemnité à 3,000 fr. parce que le demandeur est complètement guéri aujourd'hui.

Berne. — Samedi soir, à Obersteholz (Haute-Argovie) un cultivateur nommé Jean-Ulrich Küffer a maltraité sa femme de la plus odieuse façon. Ils faisaient depuis longtemps mauvais ménage et la femme avait fait à maintes reprises des démarches pour obtenir le divorce. Le mari par contre ne voulait pas de séparation. Samedi soir, sans motif apparent, Küffer saisit sa femme par la nuque, la traîna dans un réduit servant d'atelier, s'empara d'une hache et en fit plusieurs profondes blessures à la malheureuse. La victime put enfin arracher la hache au monstre, qui sortit alors son couteau de poche et lui en porta encore quelques coups. Aux cris poussés par la femme et les enfants plusieurs personnes accoururent. Küffer s'enfuit dans la forêt voisine et n'a pu être arrêté jusqu'à maintenant. La femme Küffer, dont l'état est très grave, a été transportée à Langenthal. Les époux Küffer ont six enfants en bas âge.

Genève. — Un cafetier de Carouge a trouvé un singulier moyen de vider ses caves pour faire place à la récolte nouvelle. Il a vendu son vin à l'heure : pour 75 c. le buveur a le droit d'engloutir du vin vieux autant qu'il en veut. Il n'y a qu'une voix pour réprouver un pareil encouragement à l'ivrognerie.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — Au dernier Congrès international typographique à Berne, la création d'un poste de secrétaire permanent pour la fédération, avec siège à Berne, a été décidée. Le titulaire de ce poste vient d'être désigné dans la personne de notre ami Reimann, typographe et rédacteur de la *Solidarité horlogère*. Les comités chargés de cette nomination ne pouvaient faire un choix plus heureux, et Reimann est des plus qualifiés pour remplir avec fruit ce poste d'honneur. Malheureusement pour cela il doit quitter Bienne, où son zèle, son activité et son dévouement, étaient fort appréciés par nos sociétés ouvrières qui toutes, le regretteront sincèrement. Ce départ, après celui du regretté Mettier, font un grand vide au sein du parti ouvrier biennois. V.

Simple question à qui de droit

Est-il vrai, oui ou non, que le notaire-hydrantier Charmillot soit en fuite? Nous en avons déjà parlé dans notre journal; personne n'a démenti le fait, mais non plus, aucun journal n'a soufflé mot. Nous publierons les lignes ci-dessus jusqu'à ce que le public soit renseigné, et nous invitons les journaux qui ne sont pas vendus à les reproduire.

Nouvelles étrangères

France. — Un négociant de Damblain, M. Jean Robert, âgé de trente et un ans, vient d'être victime d'un mouvement d'impatience et de dépit.

Etant à la chasse, il éprouvait une contrariété de voir les oiseaux fuir devant lui.

Furieux, il voulut briser son fusil. Il saisit donc son arme par les canons et frappa sur la clôture du pré.

Deux coups partirent simultanément et Robert reçut une décharge dans le ventre. Le malheureux chasseur est mort pendant qu'on le transportait à son domicile.

L'enquête faite par le parquet pour découvrir l'auteur de l'attentat à la dynamite de Noyelles-Godault n'a amené aucun résultat.

C'est grâce à l'inexpérience du coupable que plusieurs maisons n'ont pas été détruites et qu'aucune mort n'a été à déplorer, car ce n'est pas une cartouche qui a fait explosion mais bien un paquet de cartouches.

Un autre paquet a été trouvé sur la fenêtre de la maison voisine de celle du mineur Douchement, laquelle est habitée par un employé des mines, sa femme et six enfants.

Ce paquet comprenait dix cartouches et une amorce. Le feu mis à la mèche s'est éteint avant d'arriver au fulminate. Si celui qui a commis ce monstrueux attentat avait couvert ses paquets de dynamite dans les conditions connues des mineurs qui font usage de la matière, l'explosion eût été formidable. Plusieurs maisons auraient été anéanties et leurs habitants inmanquablement tués.

Cette criminelle tentative a produit une grande émotion dans toute la région.

Italie. — La police vient de découvrir et d'arrêter dans une imprimerie des fabricants de faux titres de rente française.

Elle a saisi ces titres, parmi lesquels se trouvait un titre authentique qui servait de modèle.

Quelques journaux disent qu'on a saisi six titres; d'autres, trois seulement de 10,000 francs chacun.

Enfin, suivant une autre version, les titres imités devaient simplement servir comme circulaires excentriques pour une réclame industrielle.

Belgique. — 600 houilleurs environ du puits n° 30 des produits du Flénu dans le Borinage, ont cessé le travail en protestant contre l'insuffisance des salaires.

— 8,000 mineurs ont repris le travail à Charleroi. La grève sera complètement terminée aujourd'hui.

Autriche-Hongrie. — Le duel américain vient encore de faire deux victimes cette semaine.

Deux jeunes gens se sont suicidés après avoir tiré la fatale boule noire qui les obligeait à se tuer dans un délai fixé.

Cette manie déplorable produit un mouvement très accentué contre le duel. Le cardinal Vaszary, dans une interview, a déclaré qu'il userait de toute son influence auprès des cercles aristocratiques pour combattre le duel.

Amérique. — Il y a eu le 9 octobre, jour de fête à Chicago, une foule énorme à l'Exposition. On évalue à 750,000 le chiffre des entrées. La circulation était très difficile et même impossible dans quelques endroits. Beaucoup de femmes et d'enfants ont été foulés aux pieds. Trois hommes ont été renversés et tués par les tramways, 150 personnes ont été blessées.

Brésil. — L'escadre insurgée a cessé le bombardement de Rio de Janeiro. Le bruit court qu'elle manque de munitions. Le vice-président Peixoto a lancé une proclamation disant qu'il s'inclinera devant la volonté du congrès réuni le 30 octobre.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Assises. — La journée de mercredi a été remplie presque entièrement par l'affaire Lamarche, Mokker et Graber.

Henri-Edouard Lamarche, âgé de 32 ans, qui exploitait un café au Crêt-du-Loche, est prévenu de détournement d'objets séquestrés; Jean-Théophile Mokker, âgé de 35 ans, et Samuel Grabber, âgé de 48 ans, sont accusés de complicité. La femme de Lamarche, également prévenue, est actuellement sans domicile connu.

Le condamné Lamarche a 10 mois de réclusion et 2 ans de privation des droits civiques. La femme L. est condamnée, par défaut, à la même peine. Mokker et Grabber sont libérés.

Une condamnation à 3 ans de réclusion et 5 ans de privation des droits civiques a été prononcée, pour attentat à la pudeur, contre un nommé J.-F. Jacot.

— Mercredi, le train arrivant au Locle à 3 h. 48 après midi, a tamponné une vache qui se trouvait sur la voie ferrée, au Rayat, non loin de la gare du Locle. L'animal a été horriblement broyé, ce n'était plus qu'une bouillie sanglante. Le veau, déjà d'une belle grosseur, qu'elle portait dans ses entrailles, a été projeté presque intact en dehors des rails.

Chronique locale

Horaires. — Nous recevons de la direction de l'Ecole d'horlogerie la lettre suivante :

Chaux-de-Fonds, le 12 octobre 1893.
Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de vous donner communication des quelques extraits suivants d'une lettre qui m'a été adressée par M. Guillaume Jervis, conservateur du musée royal de l'industrie, à Turin.

« Le gouvernement italien a décrété que pour le 1^{er} novembre prochain tous les tableaux des indicateurs de chemins de fer du pays seraient imprimés de manière à donner des heures depuis 1 jusqu'à 24.

« Veuillez me permettre, Monsieur, de vous signaler le besoin pressant de mettre en commerce pour le mois prochain, ou même avant s'il était possible, une quantité très considérable de cadrans d'horloges et de montres de tous les goûts et de toutes les dimensions, afin de pouvoir servir pour le besoin pressant. Ces cadrans seraient disposés d'après le système que j'ai proposé en 1867 et qui consiste en deux cercles de chiffres, dont l'intérieur, semblable en tout à ceux en usage actuellement, indique les heures de 1 à 12, c'est-à-dire de minuit à midi; l'extérieur,

au contraire, les heures de 12 à 24, ou bien de midi à minuit. Rien de plus facile que d'adapter, et à peu de frais, un semblable cadran d'émail aux horloges et aux montres, sans devoir changer la moindre chose au mécanisme. On pourrait aussi y ajouter un anneau en fonte ou en bronze, sur lequel seraient indiquées les heures de midi à minuit, modification qui ne sera pas dépourvue d'élégance. Il va sans dire qu'on peut voir l'heure des deux manières, au gré du lecteur. »

Je tiens, à la disposition des intéressés, un exemplaire de l'indicateur précité, qu'ils pourront examiner à la direction de l'école d'horlogerie, tous les jours, de 9 heures à 10 heures du matin.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.
Paul Berner.

Tribunal correctionnel. — L'autre jour a eu lieu devant le tribunal correctionnel l'épilogue d'une rixe que nous avons racontée en son temps et qui avait produit dans notre ville un moment d'émotion. Un nommé Antenen était mort à la suite d'un coup de parapluie qu'il avait reçu d'un nommé von Allmen, audessus de l'œil, et qui avait perforé le crâne.

Les débats ont établi que von Allmen avait été provoqué par Antenen, qu'il était même en état de légitime défense, qu'il avait donné ce coup malheureux sans intention homicide, qu'il n'avait que d'excellents antécédents, et qu'enfin Antenen lui-même, avant de mourir, avait prié sa famille de ne pas porter de plainte. Le ministère public, de son côté, abandonnait l'accusation.

Le jury a, en conséquence, acquitté le prévenu.

— C'est dimanche, 15 courant, qu'aura lieu au restaurant du Gibraltar, le premier concert d'hiver de la *Fanfare du Grutli*, qui présentera à tous ceux qui iront l'écouter les plus beaux morceaux de son répertoire; de son côté, le tenancier ne négligera rien pour satisfaire le public et, à cet effet, il a décidé l'ouverture de la salle de danse pendant les entr'actes, où jeunes et vieux pourront trouver beaucoup d'amusements.

Qu'on se le dise, c'est dimanche 15 courant.

En cas de beau temps, le concert aura lieu au jardin. (Communiqué.)

La Fourmi. — Les membres de la Société la *Fourmi* sont convoqués pour la réunion annuelle, qui aura lieu dimanche prochain, 15 courant, à 2 heures, au Temple allemand. (Communiqué.)

Mardi matin, à 9 heures, au moment où le marché était le plus animé, un voiturier bravant la défense faite de traverser la place, a pénétré avec son attelage au milieu de la foule et a renversé une pauvre femme qui faisait des achats à côté d'un banc. Cette malheureuse a été relevée avec une hanche démise.

Il faut espérer que cet acte ne restera pas impuni pour apprendre à son auteur à respecter les défenses et les ordres de la police.

On nous apprend que plusieurs personnes dont les enfants ne font plus partie du corps des cadets, seraient disposées à faire don des habillements qui leur restent à de jeunes garçons qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas l'habit réglementaire. A cet effet, on nous prie de rappeler aux personnes intéressées que tout habillement ou partie d'habillement encore en bon état peuvent être remis chez M. Girard, concierge du collège industriel, qui a bien voulu, pour le corps des cadets, se charger de recevoir les dons. (Communiqué.)

Petits échos

Dans une localité du Jura, dont nous laissons au lecteur sagace le soin de deviner le nom, se trouve une cantine construite en planches et ayant servi récemment pour une fête quelconque.

Depuis quelques temps le constructeur, à qui appartiennent les matériaux, s'apercevait de la disparition insolite des plan-

ches composant son éphémère édifice. De là, plainte à dame police.

— Pour sûr, ce sont nos émeutiers qui font le coup, beuglait le galoné, célèbre dans les annales du flair.

— Brigadier, vous avez raison, répondit le maire en son incommensurable sagesse. Faudra les pincer.

Qui fut pris en flagrant délit? Devinez: je vous le donne en cent, en mille: un chevalier de la garde civique qui, nuitamment, s'appropriait des planches pour la construction d'enclos à l'usage de lapins et poulets!

Plainte fut portée en justice, croyez-vous?

Non. Considérant qu'après tout le délinquant était un excellent auxiliaire pour le maintien de l'ordre public, en temps d'émeute, et que ses constructions — quoique édifiées avec les planches d'autrui — ne contribuaient pas peu à l'extension du village, il lui a été accordé le bénéfice d'un petit arrangement à l'amiable.

C'est égal, si la garde civique s'en mêle, la sacro-sainte propriété n'a qu'à bien se tenir. En attendant, on rit fort au village!

Faits divers

Les champignons. — *Peut-on reconnaître les espèces vénéneuses?* — On nous demande — et nous sommes bien aises que la question nous soit posée — « s'il existe un moyen pratique de reconnaître à première vue les champignons vénéneux. »

Notre réponse sera précise et absolue: Non, il n'existe aucun moyen de les reconnaître. Et toutes les recettes populaires qui ont cours à ce sujet sont fausses.

La cuillère d'argent, le petit ognon, etc., tout cela n'est que des préjugés dangereux. Et ces préjugés ont entraîné la mort d'une infinité de pauvres diables.

Il n'y a qu'un moyen de reconnaître les champignons: c'est de les reconnaître comme le botaniste connaît les plantes, par une étude scientifique faite sous la direction des spécialistes.

Mais si l'étude est longue et difficile, étant donné qu'il existe plus de 2,000 espèces de grands champignons, il serait possible et il serait nécessaire de faire connaître de tout le monde les quatre ou cinq espèces vraiment dangereuses qui, seules ou à peu près, occasionnent des empoisonnements mortels.

La plus dangereuse de toutes, celle qui produit les dix-neuf vingtièmes des accidents, est malheureusement fort commune, fort abondante, fort engageante d'aspect et presque inévitablement mortelle.

C'est l'*amanita phalloïdes* ou *mappa*.

Le champignon est blanc, presque satiné. Il en existe une variété abondante en automne et qui est d'un jaune clair verdâtre. Il sort d'une enveloppe blanche qui, à sa naissance, le fait presque ressembler à un œuf.

Il ressemble assez au champignon de couche. Seulement, les feuillets qui garnissent le dessous du chapeau sont blancs tandis que ceux du champignon de couche sont *lie-de-vin* et noircissent en vieillissant.

Le pied est renflé à la base. Il porte une collerette blanche et ce signe distinctif qui passe dans certains pays, pour indiquer les bonnes espèces, a causé la mort de bien des gens.

La forme du champignon est régulière, il est, comme les autres, attaqué par les vers et les limaces, qui mangent aussi bien les plus mauvaises espèces que les meilleures.

L'*amanita phalloïdes* n'a aucune odeur bien marquée. Cuit, il a bon goût, — à peu près comme le champignon de couche.

L'empoisonnement ne se manifeste qu'au bout de sept, huit et même douze heures alors qu'il est trop tard.

La mort se produit en deux ou trois jours, après des souffrances horribles, avec des alternances de coma et de convulsions en forme de tétanos.

Tous les instituteurs devraient connaître

tre cette espèce et la faire connaître à tout le monde.

Il meurt plus de 2 à 300 personnes par an à la suite d'empoisonnement. Sur 300 morts on peut dire que l'*amanita phalloïdes* en a tué 290.

ETAT-CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

40^e semaine. — Du 25 sept. au 1^{er} oct. 1893

Naissances

Cuanillon, Jeanne, fille de Paul-Fritz et de Adèle-Ida née Würzler, Fribourgeoise.
Sandoz, Marguerite-Elisa, fille de Henri-Adamir et de Louise née Boucherin, Neuchâteloise.
Brunisholz, Alice-Rosa, fille de Rudolf et de Anna-Maria née Kohler, Bernoise.
Berger, Ida-Maria, fille de Carl-Friedrich et de Maria née Rohrbach, Bernoise.
Bandelier, Blanche-Louisa, fille de Louis-Alphonse et de Lina née Balmer, Bernoise.
Gigy, Walther-Hermann, fils de Louis et de Cécile-Anna née Mathy-Prévôt, Bernois.
Corine-Louise, fille illégitime, Bernoise.
L'Eplattenier, Marcel-Louis, fils de Paul et de Marie-Sophie-Elisabeth née Kempf, Neuchâtelois.

Lemrich, Nelly-Mathilde, fille de Edouard-Constant et de Laure-Elvina née Münger, Bernoise.
Maurer, Charles-Albert, fils de Louis-Henri et de Amanda née Jacot, Bernois.
Herzig, Anna-Rosa, fille de Jakob et de Susanna née Rubin, Bernoise.

Cuigon, René-Henri, fils de Emile-Auguste et de Louise-Appoline née Willemmin, Bernois.
Barth, Louis-Léon, fils de Karl et de Marie-Antoinette née Piroolley, Bernois.
Bauer, Edmond-Fernand, fils de Charles-Ferdinand et de Amélie-Félicia née Boillat, Bernois.
Bilat, René-Esther, fils de Ali-Arthur-Victor et de Marie-Florine-Léonie née Feuvrier, Bernois.

Paul-Edouard fils illégitime, Bernois.

Promesses de mariage

Mayer, Charles-Frédéric, comptable, Wurtembergeois, et Jacot, Marie-Irma, peintre en cadres, Neuchâteloise.

Droz-dit-Busset, Emile-Albert, serrurier, Neuchâtelois, et Hirchi, Jeanne-Olga, tailleur, Bernoise, tous deux à Nidau.
Duvanel, Jules-Louis, agriculteur, Neuchâtelois, et Schmidt, Berthe-Louisa, sertsisseuse, Neuchâteloise.

Mathy-Junod, Louis-Phillippe, horloger, Neuchâtelois, et Knörr, Lina, Soleuroise.

Mariages civils

Fox, Jean, remonteur, Bernois, et Steiger, Marie, Lucernoise.

Calame-Longjean, Charles-Eugène, domestique, Neuchâtelois et Bernois, et Schneider née Pfister, Marianne-Elise, Bernoise.

Humbert-Droz, Fritz, manœuvre, Neuchâtelois, et Bachmann, Léonie-Amanda, lingère, Bernoise.

Sandoz, Léon-Edouard, horloger, Neuchâtelois, et Courvoisier-Clément, Adèle-Elisa, horlogère, Neuchâteloise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

19649 Stucky née Meyer, Elisabeth, épouse de Jean-Henri, né le 28 avril 1862, Bernoise.

19650 Diacon, Justin, veuf de Marianne-Elise née Jean-Cartier, né le 2 mai 1815, Neuchâtelois.

19651 Enfant du sexe masculin, mort-né, à Gerber, Louis-Alfred, Bernois.

19652 Liniger, Jules-Emile, fils de Jules-Gustave et de Mélanie-Lina née Gauchat, né le 23 avril 1887, Bernois.

19643 Dietrich, Christ., époux de Adèle-Virginie Gilgen née Brandt-dit-Siméon, né le 1^{er} janvier 1863, Bernois.

19654 Châtelain, Eugène, époux de Stéphanie née Häberli, né le 15 mai 1824, Bernois.

(Inhumé aux Eplateurs) Meyer, Isaac, époux de Flora née Boneff, né le 12 mai 1830, Neuchâtelois.

Du 4 au 8 octobre

Naissances

Dünki, Jakob, fils de Jakob et de Emma née Wälti, Zurichois.

Louise-Johanna, fille illégitime, Bernoise.

Bernard, Anne-Marie, fille de Jacques et de Marie née Bonsack, Française.

Perregaux-Dielf, Auguste-Edwine, fils de Auguste et de Mathilde-Amélie, née Vuilleumier, Neuchâtelois.

Degoumois, Jean-Victor, fils de Henri-Victor et de Ewa née Mérillat, Bernois et Neuchâtelois.

Aubert, Henri-William, fils de Tell-François et de Bertha-Louise née Pellet, Vaudois.

Guyot, Jules-Armand, fils de Fritz-Henri et de Caroline née Thiébaud, Neuchâtelois.

Sandoz-Otheneret, Angèle-Julia, fille de Jules-César et de Lina, née Antenen, Neuchâteloise.

Indermühle, René-Albert, fils de Albert et de Rose-Ida née Scheimbet, Bernois.

Nussbaumer, David-Samuel, fils de Christian et de Marianne née Geiser, Soleurois.

Béguin, Henri-Numa, fils de Henri-Alexandre et de Cécile-Elise, née Darbre, Neuchâtelois.

Bernasconi, Paul-André, fils de Paul-Emile et de Elvina, née Jeanguenin, Tessinois.

Mauch, Louis-Adolphe, fils de Christian-Friedrich et de Susanne née Siegfried, Argovien.

Juillard, Léa-Adèle, fils de Jules-Henri et de Fanny née Aellen, Bernoise.

Martinazzoli, François, fils de Natale et de Cécile Perrin née Touchon, Italien.

Robert-Nicoud, Charles-François, fils de Ulysse-Henri et de Elise née Brechbühl, Neuchâtelois.

Guyot, Flora-Milca, fille de Numa et de Milca-Bertha née Courvoisier-Clément, Neuchâtelois.

Promesses de mariages

Mojon, Paul, horloger, Neuchâtelois, et Stauffer, Marie-Léa, horlogère, Bernoise.

Stegmann, Frédéric-Louis, graveur, Bernois, et Gogerat née Locher, Adèle, horlogère, Neuchâteloise.

Etienné, Jean-Charles, coiffeur, Bernois, et Thiébaud, Ida-Emma, horlogère, Neuchâteloise.

Sandoz, Carlo-Georges, commis, Neuchâtelois et Bernois, et Wäfler, Bertha, faiseuse d'aiguilles, Bernoise.

Benguerel-dit-Perroud, Jules-Olivier, polisseur de boîtes, Neuchâtelois, et Gerber, Lina, horlogère, Bernoise, tous deux à St-Imier.

Ryter, Johann-Rudolf, commis, Bernois, et Terraz, Marie-Madeleine, couturière, Française.

Schorpp, William, graveur, Neuchâtelois, et Wirtz, Rose-Emilia, tailleur, Argovienne.

Droz-Vincent, Aimable-Célestin, tonnelier, et Boillot, Silvie-Elisa, rentière, aux Gras (Doubs), tous deux Français.

Mariages civils

Hintermann, Robert, commis, Argovien, et Briswalter, Joséphine, fleuriste, Française.

Mairot, Alphonse-Maximin, fabricant d'horlogerie, Neuchâtelois, et Streiff, Laure-Adèle, Glaronnaise.

Matthey-Junod, Auguste, commis, Neuchâtelois, et Gœhring née Laubscher, Marie-Lina, Bâloise.

Arnold, Vinzenz-Bernard, graveur, et Bernet, Marie, servante, tous deux Lucernois.

Maurer, Emile-Fritz, chauffeur au gaz, et Schmutz, Anna-Margaritha, horlogère, tous deux Bernois.

Ponci, Enrico, gypseur, Tessinois, et Robert, Cécile, repasseuse en linge, Neuchâteloise.

Dans notre prochain numéro, nous publierons le compte-rendu financier de la souscription en faveur des victimes de l'affaire Gygax à St-Imier.

Dernières nouvelles

Vienne, le 14. — M. Kuposiko, politicien roumain, a été condamné à la prison pour avoir publié un pamphlet contre les Hongrois qui se sont enfuis en Suisse.

Rio-Grande, le 14. — Les fédéraux ont surpris les insurgés à Quarahy. Ils en ont tué deux cents.

Paris, 14 octobre. — Les députés socialistes revenant du théâtre des grèves ont eu une réunion cette nuit. Après discussion, ils ont émis un vote en faveur de l'amnistie, et un vote d'encouragement pour les grévistes. Plusieurs orateurs ont critiqué les fêtes franco-russes.

Rome, 14 octobre. — Le pape va envoyer prochainement aux évêques une note importante sur l'Université catholique de Fribourg. Le pape demandera le concours des évêques et des séminaires pour ce nouvel institut. Il est décidé à tout faire pour assurer le succès de cette Université, à laquelle il attache une grande importance.

Lens, le 14. — Les trains transportant le charbon à Paris ont été rétablis hier matin.

Nos Nouveautés en Etoffes pour Dames pour l'automne et l'hiver

en noir, bleu, uni et couleurs de mode, Cheviots,

Diagonal et damassées, sont fabriquées d'après nos propres dispositions en pure laine de première qualité. Ces tissus sont très beaux, tendres et chauds et coûtent fr. 1.65, 1.75, 1.95, 2.25 — 4.75 le mètre.

Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos qualités, depuis 95 cts. le mètre, en pure laine, sont expédiés franco à domicile par

GETTINGER & C^{ie}, Centralhof, Zurich

— Gravures gratis. — Notre maison n'a pas de succursales, mais expédie directement tout métrage de Zurich. 189

Au lieu d'Huile de foie de morue

on emploie avec un très grand succès l'Hématogène du D^r med. HOMMEL (Hæmoglobinum depurat. sterilisat. liquid.) dans tous les cas d'impureté du sang, scrofules, rachitisme, éruptions de la peau sèches et humides, maladies des os et des glandes, chez les adultes et chez les enfants. Goût très agréable et effet certain. Dépôt dans toutes les pharmacies. Prospectus avec des centaines d'attestations unquement médicales gratis et franco. Nicolay & Cie, Laborat. chim. pharm., Zurich. 136 1

Alfonso Coopmans & C^{ie}, de Côme

Succursale à la Chaux-de-Fonds

Rue du Premier-Mars 5

A partir du 16 octobre, le prix de nos vins blancs sera baissé comme suit: Par 100 litres Au détail

Caserta , à 42 au lieu de 47	à 45 au lieu de 50
Toscane , à 47 > 50	à 50 > 55
Piémont , à 50 > 55	à 55 > 60

Le Gérant:

J. Humbert-Balmer.

TOURBE

La bouche de trois mètres rendue à domicile:

Tourbe malaxée	26 fr. 50	
Tourbe ordinaire noire	18 fr.	600
Kerber	16 fr. 50	

S'adresser à **JULES SCHNEIDER, Cercle montagnard**

On trouvera toujours du bon beurre de table frais

provenant de l'Oberland, à la boulangerie et épicerie de **Jacob Wälti** 21 Rue du Puits 21

A la même adresse, on demande un fournisseur de lait, à partir de St-Martin prochaine. 677

On demande

deux bonnes polisseuses et aviveuses de boîtes argent, ainsi qu'une apprentie rétribuée de suite. 880

S'adresser Parc 81, au 3^{me} étage.

A LOUER pour cas imprévu, pour le terme de St-Martin, un beau logement, au 1^{er} étage, de deux pièces, cuisine et dépendances. Prix 35 fr. 40 par mois. S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 13. 667

Gibraltar

Dimanche 15 octobre 1893 dès 3 heures après midi

GRAND



Sé recommande 618 **Ch. Stettler.**

A vendre

Un bon tour à guillocher extra complet et sur toute garantie, à un prix modéré, rue de la Demoiselle 57, au 3^e étage. 644

BAZAR VIENNOIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

CAMISOLES en laine rose pour enfants et jeunes filles, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 1 fr. 75. **CAMISOLES** qualité supérieure, laine rose, tricotées, depuis 2 fr. —; grands patrons, à 3 francs. **CACHE-CORSETS** qualité extra, laine, depuis 1 fr. 25 à 4 fr. 50. **PANTALONS** de dames, système Jaeger, à 2 fr. 50. **PANTALONS** pour messieurs, système Jaeger, à 1 fr. 75 et 2 fr. 50. **CAMISOLES** pour hommes, à 1 fr. 50 et 2 fr. 50. **CHEMISES JÆGER**, avec ou sans col, depuis 3 fr. à 4 fr. 50.

Très grand choix de **CHALES RUSSES**. **PELERINES** peluche noire, différentes façons, depuis 2 fr. à 5 fr. 50. **CAFFIGNONS** pour dames et enfants, depuis 80 centimes à 2 fr. **PANTOUFLES** feutre pour dames et enfants, depuis 80 centimes à 1 fr. 50. **BERETS** pour garçons et fillettes, depuis 80 centimes à 2 francs. **CHARPES** laine, à 80 centimes. **LAINES** en toutes nuances à différents prix. **BACHELIQUES** depuis 80 centimes à 2 fr. 50.

GANTS D'HIVER

JERSEY noirs et couleurs, à 80 centimes la paire. **JERSEY** pure laine, doublés laine, à 80 centimes la paire. Très grand choix de **GILETS DE CHASSE** bordés, deux rangs de boutons, pour garçons et messieurs, depuis 3 fr. 50 à 10 fr., ainsi que beaucoup d'autres **ARTICLES D'HIVER**. Tous ces articles sont vendus avec un bénéfice très restreint. — Se recommande,

BAZAR VIENNOIS

6, Place du Marché 6 (maison Farny) Chaux-de-Fonds

On offre à vendre

Faute d'emploi, on offre à vendre à des conditions extra avantageuses: Deux fourneaux de construction toute moderne, en parfait état. S'adresser au comptoir d'horlogerie, Place d'Armes, 18. 668

Appartements à louer

Pour le 11 novembre 1893 ou le 1^{er} septembre, si on le désire, encore quelques beaux logements très soignés, composés de 2 chambres, cuisine, corridor fermé et alcove, ainsi que toutes les dépendances, situés à la rue du Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser rue du Doubs 113, au premier étage. 522

Café-Brasserie

J.-F. SCHNEIDER, 4, rue du Stand, 4 (Couvert communal)

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, que je viens de restaurer cet établissement. Consommations de premier choix; service prompt et soigné. Réduction sur les vins en fûts et en bouteilles. La gérance et le service sont confiés à M^{me} CHAPUIS.

Se recommande 616

Un comptable se recommande pour la tenue des livres et travaux s'y rattachant. S'adr. à M. Victor Brunner, gérant d'immeubles, Demoiselle 37, qui indiquera. 666

GIBRALTAR

Dimanche 15 octobre de 2 à 6 h. du soir

Grand Concert

donné par la 617

Fanfare du Grutli

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu dans la grande salle

Entrée libre

Se recommande **Ch. STETTLER.**

F. JELMOLI

Dépot de Fabrique
Zurich

N.B. Echantillons de tous les articles — Couvertures comprises — par retour. Marchandise franco, gravures gratis.

Mes deux maisons de commerce sont fermées les dimanches et jours de fête.

Draperie hommes et garçons

Eberhaut 85 Cts. p. m. Milaine. Retors et Panama 150 cm. Fr. 1.95 m
Lastings et Futaines Fr. 2.10 pr. m. Milaine-sur-fil " 4.75 " m
Buckins, retors, p. habillements de garçons, excell. tissus " 2.50 " m
Cherlots et Diagonales anglais. 140 cm. noir et marine de fr. 2.75 à 14.75 " m
Laines-Feignées, anglaises, pure laine, noir et marine " 8.50 " 12.65 " m
Spécialité en tissus anglais et d'Ecosse, p. complets élégants " 6.25 " 16.50 " m
Draps noirs - marques spéciales - 140 cm. pure laine, p. habits " 6.45 " 18.25 " m
Satins noirs - marques spéciales - 140 cm. pure laine, p. pant. " 6.65 " 20.15 " m
Ratiné et Diagonale anglais, 140 cm. pour pardessus " 8.45 " 16.75 " m
Flottur, imperméable, 145 cm. p. manteaux-Pèlerines " 4.75 " 7.95 " m

Etoffes pour Dames

Peruvienne et Melton, grande largeur, uni, rayé et □ fr. —.75 —.95 " m
Ettoffes noires, fantaisie, Cachemire et Mérinos, pure laine " 1.15 " 4.85 " m
Cheviot, Diagonale, Serge, Jacquard, gde. largr. pure laine " 1.75 " 5.25 " m
Nouveautés en grands assortiments - Changeant, Bonclé, etc. " 1.35 " 6.45 " m

Couvertures de Lit, de Chevaux et de Bétail

Couvertures Grison Fr. 1.75, Couv. Milaine, toute grandeur de fr. 2.25 à 6.45
Couvertures rouge, garantie pure laine, rouge grand-teint " 4.50 " 20.45
Couvertures blanc he, avec bordure rouge ou bleu, toute grand. " 5.95 " 24.50
Couvertures mélange Ia. avec bordure coul., toute grand. " 2.95 " 17.75
Couvertures Lami extra, 145/200 cm., toutes les nuances " 8.45 " 9.50
Couvertures gris argent, extra lourde, avec bordure bleu " 6.45 " 7.45
Couvertures naturelle à bordure Jacquard, toute grandeur " 10.95 " 17.50
Couvertures Jacquard, pure laine, dessins magnif. multicolor " 13.50 " 28.—
Je solde une partie de Couvertures de lit, de chevaux et de bétail à des prix très réduits. (Demandez-en échantillons.)

Toileries (75 à 200 cm.) et Impressions.

Toile-Coton, écrue et blanchie, 28 Cts. par mtr., 150 cm. . . . fr. —.85 p. m.
Duvet-Croisé et Limoge, 150 cm. fr. 1.25, Vareuse, 120 cm. . . . 1.65 " m.
Flanelles Chemises Oxford, 60 Cts. p., m. Nappes et Serviettes . . . —.65 p. pc.
Fanelle p. laine, fr. 1.25, Impress. de Mulhouse et Cot. de Vichy 45 Cts. à 90 Cts. p. m.

Propriété Robert Studler

Dimanche 15 octobre

Grande sortie familiale

organisée par la
Société fédérale de gymnastique

L'ABELLE

PROGRAMME:

10 h. mat. : — Ouverture du jeu de boules (Pains de sucre).
2 h. après midi : Jeu aux fléchettes, roue, flobert (prix en espèces).

Danse

sur le grand pont

Musique: Orchestre la Renaissance.

3 h. : Préliminaires.
4 h. : Grandes pyramides libres.
6 h. : Délivration des prix. 683

Syndicat des patrons boulangers et confiseurs

La Chaux-de-Fonds

Dans son assemblée générale du 26 septembre, le prix du pain a été réduit de 2 centimes par kilog., à partir du 15 octobre, soit:

Pain blanc, 1^{re} qual., 34 cent. le kilog.
Pain demi-blanc, 2^e qualité, 30 cent. le kilog.
Pain noir, 3^e qual., 26 cent. le kilog.

682 Le Comité.

AVIS

Les personnes désirant profiter du tirage de primes en espèces et en obligations auquel donne droit, pour 50 centimes, le souvenir de la fête fédérale des sous-officiers, sont engagées à ne pas attendre au dernier moment, le tirage devant avoir lieu prochainement.

Dépôts des exemplaires numérotés chez MM. les libraires, MM. les coiffeurs, dans les magasins de tabacs et dans les principaux établissements publics de la ville. 679

J. Scheurer, fontainier

Rue Jaquet-Droz, 10

se recommande à sa bonne et nombreuse clientèle, ainsi qu'aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pour toutes espèces d'installations d'eau, achat et vente de pompes d'occasion.

A la même adresse, on offre à vendre du bois de chauffage, hêtre et sapin, en bûches et rondins, à des prix avantageux. 678 a

Mademoiselle SCHEURER

Repasseuse en linge à neuf et ordinaire

Rue Jaquet-Droz, 10

se recommande aux dames, quelques bonnes pratiques, pour du travail à la maison. Prompte exécution et prix modiques. 678 b

CAVE

9, rue Neuve, 9
Chaux-de-Fonds

Vin rouge d'Italie à 40, 45 et 50 c. le litre.
Vin blanc Neuchâtel Fr. 1 —
rouge " 2 —
Asti mousseux " 1 50
blanc ferrugineux " 1 —
Beaujolais 1878 " 1 —
Mâcon 1880 " 75 la bouteille

Au Magasin d'épicerie

71, Temple Allemand, 71 (Maison Rodigari)

Nouveau produit

Sans concurrence!

Indispensable!

Huile pour planchers sans odeur

175

Se recommande, **Jacob Kohler.**

Santé!

Propreté!

Economie!

Avertissement Cuisine Populaire

Il arrive assez fréquemment que des enfants envoyés à la Cuisine populaire pour acheter le vin destiné à la famille, vont, afin de profiter pour eux de quelques centimes, se fournir ailleurs où ce vin leur est offert à meilleur compte. Les parents le croyant pris à la Cuisine populaire, et le trouvant mauvais, le retournent. De là, refus à la Cuisine de le reprendre, puisqu'il ne provient pas de ses caves.

Nous donnons ce détail pour avertir les parents à veiller sur ce point, et déclarons ici que le vin de la Cuisine populaire est toujours identiquement la même qualité et toujours à 50 centimes le litre.

Pour que les parents soient certains que leur vin vient directement de la Cuisine, un remède au mal serait d'acheter quelques jetons à l'avance; ainsi les enfants ne pourraient plus abuser de leur confiance et ces réclamations cesseraient par ce fait.

Dernière réflexion: Que ce soient des enfants ou de grandes personnes qui se présentent à la Cuisine pour les achats, ils sont tous servis indistinctement avec conscience et loyauté. 646

Le Comité.

Rue du Parc 86 **CHARCUTERIE** Rue du Parc 86

Vente des produits de la Charcuterie Locloise

Saindoux fondu	Poitrine fumée
Côtelettes fumées	Jambon à cuir (coupé rond)
Palettes	Jambon désossé
Bajoues	Jambonneau
Saucisses à la viande	Saucisses aux pistaches
Saucisses à rôtir	Saucisses de Payerne
Saucisses au foie	Salamis
Fromage à la viande	Cervelas 550
Jambon roulé	Gendarmes
Fromage de porc	Schubling de Saint-Gall
Saucisses de Francfort	Saucisses de Vienne

Tous ces produits rivalisent avec les meilleures fabriques suisses et étrangères

Vente en gros et en détail

C'est 86, Rue du Parc 86

DÉPURATIF GOLLIEZ

OU

Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par Fréd. Golliez, pharmacien à Morat. — 18 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants:

Serofule, Rachitisme chez les enfants, Débilité, Humeurs et Vices du sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux au visage, etc. Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement, sans nausées, ni dégoût.

Reconstituant, anti-serofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contrefaçons, demander expressément le Dépuratif Golliez, à la marque des 2 Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; celui-ci suffit pour la cure d'un mois.

Dépôt: Dans toutes les pharmacies. 68

VINS

Vins rouges de table

à 35, 45, 50 et 55 le litre

VIN BLANC D'ESPAGNE

à 55 c. le litre

Vins vieux en différents crus

à 90, 110, 120, 130

la bouteille

Livraison franco à domicile

sur demande 529

S'adresser à

EDMOND MATILE

5, Rue de la Cure, 5

LESSIVE SOLEIL

grasse perfectionnée, le meilleur produit de ce genre connu.

L'essayer c'est l'adopter

Seuls fabricants, Decroix & Cie, à Morges

Vente en gros

Fréd. SCHMIDT, NEUCHÂTEL

Changement de domicile

M^{me} Jaccard-Sandoz, tailleuse,

a transféré son domicile rue de l'Industrie 7.

Elle se recommande pour de l'ouvrage.

A la même adresse, on demande des apprenties tailleuses. 684

AU NÈGRE



Chaux-de-Fonds

Articles pour fumeurs et pipeurs. Cigares Grandon, Vevy, Rios (spécialité), Habanas, etc., toujours 1^{re} qualité et très secs. Cigares bouts tournés réputés. CIGARES véritables Brissagos, qualité extra. CIGARETTES diverses. Choix immense de PIPES et PORTE-CIGARES.

En outre, PARAPLUIES et OMBRELLES, article courant ou article de luxe à prix très avantageux. — CRAVATES. — MAROQUINERIE, etc., etc.

Timbres pour collections

Dépôt de journaux

20 52-3-S

Magasin alimentaire

72, rue du Parc, 72

EXCELLENT

Beurre de table

Muile de noix

Épicerie, Charcuterie, Conserves, Vins et Liqueurs, Légumes frais, Pommes de terre. 370

Se recommande, C. BURRI.

Raisins

blancs du Piémont, très doux, le caisson à 3 francs.

Raisins bleus du Tessin

le caisson de 5 kilos à 2 francs.

10 kilos de châtaignes à 2 fr. 50

685 Eicher, Lugano.

Ebéniste

Bon ouvrier menuisier-ébéniste, connaissant sa partie à fond, trouverait de suite de l'occupation.

S'adresser à P. HUGUENIN, à Courmèdre. 670

LIQUIDATION

de 681

Parapluies, cravates et jouets

à très bas prix

AU NÈGRE

Balance 16

C'est au café de la TAVERNE POPULAIRE, ou dans la CAVE, Place Jaquet-Droz, et Rue de l'Envers 14, que l'on vend de 593

Bons vins

rouges et blancs

à emporter ou à consommer sur place.

Se recommande, E. GOLAZ-BRANDT

CAVE, 9, rue Neuve, 9

Chaux-de-Fonds 547

15,000 bouteilles vin blanc de Neuchâtel 1^{er} cru de 1892 à 85 cent. verre perdu

Cave Vinicole

9, rue du Puits, 9

A cause des prochaines vendanges on vend du bon vin d'Italie à 35, 40, 50 et 60 cent. le litre. 562
20,000 bouteilles de vin fin du Piémont à 75 c. verre perdu.

Asti mousseux, Malaga, Madère

Dépôt de VERMOUTH des meilleures fabriques de Turin
Liqueurs suisses et étrangères

Prix très modérés

Toujours grand assortiment de

SALAMI DE BOLOGNE

N'oubliez pas la BOUCHERIE

Ed. Schneider

4, Rue du Soleil, 4

C'est là que l'on trouvera toujours la viande la meilleur marché.

Bœuf et Génisse

premier choix à 60 et 65 centimes le demi kilo

BEAU GROS VEAU

première qualité à 75 centimes le demi kilo

Beau jeune agneau et mouton

première qualité à 65 et 70 cent. le demi kilo

641 Se recommande.

Magasin de vaisselle

Antoine Soler

St-Pierre 2

Lampes à suspension, nouveaux systèmes, avec cerceaux mobiles. Grande facilité pour poser la lampe remplie sans la panacher.

Lampes pour magasins et cafés, donnant une forte lumière.

Nouvel envoi de quinquets brevetés, ainsi que les fournitures pour dits et quinquets ordinaires.

Porcelaine, cristaux, verrerie, brosse-rie, ferblanterie, fer émaillé, potagers à pétrole

Verre à vitre et posage des vitres à domicile. 648

Avis aux ménagères

A VENDRE CHOUCROUTE

de la bonne qualité, à raison de 17 centimes le kilo, prise à Berne, à partir de 30 à 25 kilos. — Se recommande à sa bonne clientèle. 629

Ulysse Jeanneret

rue du Progrès 113.

Achat et vente

A vendre: lits, literie, plusieurs

potagers, buffets, chaises, commodes, tables dont une à coulisses, lits d'enfants, une chaise d'enfant pliante, un fauteuil Voltaire, établis, poussette, lanternes, canapés, régulateurs, vitrines, chaises, pupitres, meubles et ustensiles de ménage en tous genres, un lami-noir, burins fixes, machines à arrondir, roues, tours pour polisseuses, lapidaire pour débris, outils pour repousseurs et remonteurs, outils pour toutes les parties d'horlogerie et fournitures dont le détail serait trop long. Prix avantageux. — S'adresser à Marc BLUM, rue de la Chapelle 3, Maison du Café de la Croix-Blanche. 575

Imprimerie H. Schneider, Bienne